



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-oo0oo-

L'an Deux Mille Vingt Un le 22 juin à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Peschadoires
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.



Date de convocation : 09/06/2021

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 11
votants : 13

PRESENTS : MMES GRENIER M.C, TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F,
MMS DERBIAS J.L., DURUPT S., GARMIS F.,
MMS MAURIN D., MAZELIER V., ORCIERE T.,

ABSENTS : MME GONINET L., et MMS DUROHANY D., MECKER A.,

POUVOIRS : M. ROUVIDANT J.L à M. MAURIN Daniel
M. GIRARD J.B. à M. MAZELIER V.

OBJET: Dotation aux provisions pour créances douteuses

Le Président expose au Comité que :

La constitution des provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement de restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiqués par le comptable.

D'un point pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit-être

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

1505 M201 P 5

1505 M201 P 5 .../...

traitée, par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense au compte 6817 (dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Soucieux d'avoir une gestion comptable fiable, sincère et transparente, le SIAEP DORE ALLIER souhaite mettre en œuvre une provision pour créances douteuses. A ce titre, il travaille en étroite collaboration avec Monsieur le Trésorier de Lezoux sur sa mise en place.

L'identification et la valorisation du risque implique un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable public. L'objectif est d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

Compte tenu de la volumétrie des restes à recouvrer, la méthode choisie pour le Syndicat Dore Allier en concertation avec le Trésorier est celle de l'analyse au cas par cas.

Pour l'année 2021, le montant de cette provision est estimé à 24 736 € correspondant à des restes à recouvrer d'abonnement et consommation d'eau potable dont les abonnés sont dans la difficulté de régler. Le Trésorier considérant qu'il est nécessaire de prendre les montants des débiteurs avec des restes à recouvrer consécutifs antérieurs à l'année 2020. Il paraît peu probable d'obtenir un encaissement de fonds suite aux investigations effectuées par le Comptable.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité) ou si risque présenté et moindre. Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuse supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour la provision (comme pour les reprises).

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la création d'une provision pour créances douteuses et de déterminer au cas par cas les créances devant faire l'objet de cette provision, en concertation avec la Trésorerie de Lezoux ;
- de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 24 736 € correspondant à des abonnements et consommation d'eau potable non encaissés dont les débiteurs sont en difficulté (liste en annexe ci-jointe).
- d'autoriser Le Président ou les Vice-Présidents à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

24 JUIN 2021

24 JUIN 2021

Le Président,



Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent MAZELIER



PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES

2021

24 JUN 2021

NOM	PRENOM	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
BALDONI	Fabrice							269.93 €	284.99 €	554.92 €
BORDES	Didier							44.31 €	45.28 €	89.59 €
CHAMBON	Sébastien							65.10 €	137.24 €	202.34 €
DE SOUSA	Delfin					25.88 €	37.66 €	112.81 €		176.35 €
DE SOUSA	Marie Hélène				127.12 €	321.91 €	299.86 €	422.84 €		1 171.73 €
DULAC	Georgette						37.66 €	47.28 €	48.30 €	133.24 €
ELEVAGE DE LA CARTE		815.86 €								815.86 €
FAYE	Christelle						37.66 €	44.31 €	45.28 €	127.25 €
FERNANDES	Carlos				64.14 €	310.07 €	745.93 €	210.56 €	295.53 €	1 626.23 €
FLOQUET	Christian		1 160.27 €	761.63 €	774.21 €	635.59 €		117.04 €	99.94 €	3 548.68 €
GREEN	David				74.58 €	75.32 €	75.32 €			225.22 €
HENRY	Hubert					116.28 €		163.06 €		279.34 €
LA GUINGETTE								121.50 €	107.09 €	228.59 €
LAIR /SUBE	Stéphane/Virginie					281.50 €	278.46 €			559.96 €
LE FLOT DE LA DORE								385.92 €	440.52 €	826.44 €
LIXI	Cynthia							81.43 €	202.08 €	283.51 €
MATHIS	Clément							42.04 €	126.69 €	168.73 €
MENDES	Patrick							51.73 €	217.20 €	268.93 €
MENDES	Patrick Noel				154.22 €	168.25 €	183.47 €	176.43 €		682.37 €
MEUNIER	Thierry							115.57 €	90.51 €	206.08 €
MOULIN	Claude						339.03 €	310.40 €		649.43 €
OGUDER	Ibrahim							186.81 €	301.37 €	488.18 €
OLIVIER	Janine							57.66 €	217.15 €	274.81 €
PACALET	Monique					459.21 €	446.58 €	336.18 €	446.42 €	1 688.39 €
PAPON	William		511.56 €	76.41 €	111.87 €	112.98 €	112.98 €			5 673.18 €
PIERRE	François Paul	4 747.38 €					87.16 €	69.55 €	69.40 €	226.11 €
PLAY	Pierre Jacques					229.79 €	241.17 €	287.13 €	271.64 €	1 029.73 €
RAYNAUD	André						112.57 €	114.07 €		226.64 €
RODRIGUES	Antonio						180.79 €	155.65 €		336.44 €
SPRINGARD	Jean Philippe				328.88 €	446.04 €	292.64 €	186.81 €	140.27 €	1 394.64 €
SUGIER	Christophe						59.06 €	74.00 €	81.47 €	214.53 €
VASCONCELOS	Frédéric				176.08 €	181.58 €				357.66 €
		5 563.24 €	1 671.83 €	838.04 €	1 811.10 €	3 364.40 €	3 568.00 €	4 250.12 €	3 668.37 €	24 735.10 €

